



**Livre Vert :**  
**« Vers une stratégie européenne de sécurité  
d'approvisionnement énergétique »**

**Contribution d'Energie-Cités**

**(adopté par l'Assemblée Générale, London Borough of  
Southwark,  
le 5 avril 2001)**

**Contribution d'Energie-Cités au débat sur le Livre Vert :  
« Vers une stratégie européenne de sécurité  
d'approvisionnement énergétique »**

Nom	<b>Energie-Cités</b>
Organisation	Energie-Cités, Association de municipalités européennes pour une politique énergétique locale durable
Quel sont vos centres d'intérêt ?	Energy Efficiency, Renewables, Environment, Local authorities
Personne de contact	Gérard Magnin, Délégué Général
E-Mail	<a href="mailto:gmagnin@energie-cites.org">gmagnin@energie-cites.org</a>
Téléphone	Besançon : +33 3 81 65 36 80 ; Bruxelles + 32 2 544 09 21
Fax	Besançon : +33 3 81 50 73 51 ; Bruxelles + 32 2 544 15 81
Adresses	2 chemin de Palente - F- 25000 BESANCON <a href="mailto:info@energie-cites.org">info@energie-cites.org</a> 29 rue Emile Janson - B - 1050 BRUXELLES <a href="mailto:energie-cites.bxl@euronet.be">energie-cites.bxl@euronet.be</a>
Site Web	<a href="http://www.energie-cites.org">www.energie-cites.org</a>

## INTRODUCTION

(Avis adopté par l'Assemblée générale d'Energie-Cités,  
London Borough of Southwark, 5 avril 2001)

Energie-Cités a accueilli très favorablement le Livre Vert intitulé : "Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique en Europe". Ce document présente clairement la situation européenne du point de vue énergétique et pose les questions fondamentales.

En particulier, la place reconnue à la maîtrise de la demande énergétique, présentée comme la politique prioritaire à conduire pour satisfaire à la sécurité d'approvisionnement et respecter les engagements internationaux de l'Union européenne, correspond à une position que nous défendons depuis toujours.

Nous aimerions cependant souligner trois points importants, en complément ou en renforcement des réponses au questionnaire préparé par la Commission :

- Il apparaît indispensable de quantifier les gisements d'économies d'énergie afin de faire apparaître clairement l'importance d'un enjeu toujours sous-estimé. Peu nombreux sont en effet les décideurs de tous niveaux qui ont une vision quantifiée de la "ressource" dont nous disposons en Europe : environ 30% de notre consommation à l'horizon 2020, selon des études récentes.
- De même, l'option "maîtrise de la demande" présentée dans le Livre vert gagnerait en crédibilité si plusieurs scénarios alternatifs étaient présentés, afin de faire apparaître plus précisément l'impact - et les conditions de la réussite - d'une telle politique.
- Une politique - qui ferait une part plus grande à la maîtrise de la demande et aux énergies renouvelables - implique de réorienter l'attention vers un autre type d'acteurs. En effet, une politique axée quasi exclusivement sur l'offre est compatible avec un petit nombre de décideurs économiques et politiques spécialisés et, finalement avec des modes de décision centralisés. En revanche, une politique basée sur la demande et le développement de la production décentralisée se doit d'impliquer un grand nombre de "décideurs" de tous niveaux, des chercheurs aux consommateurs en passant par les entreprises et les autorités locales. Ces décideurs ne sont pas principalement - et parfois pas du tout - des acteurs du monde de l'énergie, mais des acteurs dont les décisions influencent les consommations énergétiques finales. Sans action sur eux et avec eux, il n'y a pas de politique énergétique basée sur la demande qui soit possible.

Il s'agit donc d'un changement de paradigme : une culture de la demande doit se substituer à une culture de l'offre : *grosso modo*, chaque acteur, citoyen comme industriel ou maire doit connaître le potentiel d'économie d'énergie qui est de sa responsabilité et être incité à établir des "plans d'actions" pour exploiter ce gisement. C'est donc en cette direction qu'il conviendrait à présent d'opérer une réallocation de moyens financiers et humains.

Energie-Cités veut croire que cette orientation se traduira dans les faits. Nous sommes prêts à y apporter - à notre mesure et avec le soutien de la Commission - notre contribution constructive.

Søren Møller  
President d' Energie-Cités  
Adjoint au Maire d'Odense

## Questionnaire

1.	<p>L'Union européenne peut-elle accepter une augmentation de sa dépendance vis-à-vis de sources extérieures d'énergies sans compromettre la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité européenne? Sur quelles sources d'énergie conviendrait-il, le cas échéant, d'envisager une politique d'encadrement des importations ? Dans ce contexte, faut-il privilégier une approche économique : le coût de l'énergie ou géopolitique : le risque de rupture d'approvisionnement ?</p> <p>Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nous devons tirer la leçon de la "sécurité alimentaire" pour toute réflexion relative à la sécurité d'approvisionnement énergétique. C'est aussi la recherche d'une alimentation "moins importatrice", en "quantité suffisante", et surtout à un "moindre coût" qui a conduit aux difficultés actuelles. Actuellement les consommateurs sont plus nombreux à accepter un prix un peu plus élevé pour une consommation plus sûre. En conséquence, la question du prix final de l'énergie ne doit pas constituer une finalité absolue. Un prix un peu plus élevé aujourd'hui pour un approvisionnement sûr et fiable peut apparaître moins risqué.</li><li>- En outre, la question de la sécurité d'approvisionnement de l'Union européenne - pour importante qu'elle soit - ne devrait pas se résumer aux seules relations avec les pays producteurs. Notre sécurité d'approvisionnement est liée à celle de l'ensemble des consommateurs de la planète et en particulier celle des pays émergents et en développement. Selon que leurs modes de consommation seront sobres ou gaspilleurs, la tension sur les ressources énergétiques mondiales et sur les émissions de gaz à effet de serre sera plus ou moins forte. En conséquence, la dissémination des technologies et méthodes d'efficacité énergétique auprès de ces pays, tant au plan de la coopération internationale que de la coopération décentralisée devrait être considérée comme partie intégrante de notre propre politique de sécurité.</li></ul>
2.	<p>La réalisation d'un marché intérieur européen, de plus en plus intégré dans lequel les décisions prises dans un Etat ont une incidence dans les autres Etats, n'implique-t-elle pas une politique cohérente et coordonnée au niveau communautaire ? Quels devraient être les éléments d'une telle politique et la place des règles de concurrence?</p> <p>Réponse :</p> <p>Quatre éléments au moins poussent à l'intégration de l'énergie dans un chapitre du Traité de l'UE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'intégration des politiques énergétiques, en particulier sous l'effet de la réalisation du marché intérieur de l'énergie</li><li>- Le respect des engagements internationaux conjoints de l'UE et des Etats-Membres, par exemple pour la protection du climat</li><li>- L'impulsion qui doit être donnée aux politiques de maîtrise de la demande d'énergie (avec par exemple des produits banals "grand public" qui doivent être les plus faiblement consommateurs possibles) et à la stimulation des énergies renouvelables</li><li>- En tant que première puissance économique mondiale, l'Union</li></ul>

	européenne dispose d'un réel pouvoir pour infléchir les politiques internationales en direction d'une politique énergétique durable, si elle parle d'une seule voix.
3.	<p>La fiscalité et les aides d'Etat dans le domaine de l'énergie sont-elles ou non un obstacle à la compétitivité dans l'Union européenne ? Face à l'échec des tentatives d'harmonisation de la fiscalité indirecte, ne conviendrait-il pas de procéder à une remise à plat spécifique à l'énergie compte tenu notamment des objectifs énergétiques et environnementaux ?</p> <p>Réponse :</p> <p>La remise à plat de la question fiscale à l'échelle européenne semble indispensable. Cependant, la question de la compétitivité à court terme, pour importante qu'elle soit, ne doit pas supplanter dans ce débat les objectifs de long terme de l'Union pour un développement durable : objectifs environnementaux, de sécurité d'approvisionnement, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.</p> <p>Une fiscalité énergétique - même renforcée - ne semble pas être un obstacle à la compétitivité globale à long terme de l'Union européenne, dans la mesure où elle incite à une utilisation plus efficace de l'énergie, et renforce donc sa compétitivité à long terme.</p> <p>L'utilisation partielle de l'instrument fiscal pour "lisser" les prix de l'énergie est à examiner sérieusement, car la variation continuelle des prix de l'énergie donne des signaux contradictoires aux consommateurs et, en période de baisse des prix énergétiques, les politiques de maîtrise de la demande se trouvent sévèrement sanctionnées.</p> <p>Enfin, l'outil fiscal doit aussi aider à orienter les consommateurs vers des produits faiblement consommateurs d'énergie grâce à des taux réduits de TVA ou des déductions fiscales au moins pendant la période de pénétration de ces produits sur le marché.</p>
4.	<p>Dans le cadre d'un dialogue permanent avec les pays producteurs, quel doit être le contenu d'accords d'approvisionnement et de promotion d'investissements ? Compte tenu de l'importance qu'il convient d'accorder, notamment à un partenariat avec la Russie, comment garantir la stabilité des quantités, des prix et des investissements ?</p> <p>Réponse : Voir paragraphe 2 de la réponse à la question 1</p>
5.	<p>La constitution de stocks de réserve, déjà réalisée pour le pétrole, devrait-elle être renforcée et étendue à d'autres énergies, par exemple le gaz ou le charbon ? Pourrait-on envisager une gestion plus communautaire des stocks et si oui, quels en seraient les objectifs et les modalités? Est-ce que le risque de rupture physique d'approvisionnements en produits énergétiques devraient justifier des mesures d'accès aux ressources plus onéreuses ?</p> <p>Réponse : Néant</p>
6.	<p>Comment assurer un développement et un meilleur fonctionnement des réseaux de transport d'énergie dans l'Union et dans les pays avoisinants obéissant à la fois aux impératifs du bon fonctionnement du marché intérieur et à la sécurité des approvisionnements ?</p> <p>Réponse :</p>

	<p>Les réseaux de transports d'énergie doivent aussi obéir aux impératifs environnementaux. De ce point de vue, les effets négatifs des réseaux ne doivent pas être sous-estimés et les régions concernées doivent être associées aux éventuels projets le plus en amont possible.</p>
7.	<p>Le développement de certaines énergies renouvelables suppose des efforts importants en termes de Recherche et de Développement Technologique, d'aides aux investissements ou d'aides au fonctionnement. Un co-financement de ces aides ne devrait-il pas impliquer une contribution des secteurs dont le développement a bénéficié au départ d'aides considérables et qui sont aujourd'hui très rentables (gaz, pétrole, nucléaire) ?</p> <p>Réponse :</p> <p>La réponse est clairement oui, mais elle doit concerner simultanément l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- efficacité énergétique : le co-financement susmentionné devrait s'appliquer à des actions de maîtrise de la demande afin d'investir prioritairement pour consommer mieux et moins plutôt que pour produire plus. Ce serait un signal fort d'une nouvelle politique énergétique que de considérer l'investissement en économie d'énergie sur le même plan que les investissements pour produire de l'énergie.</li> <li>- énergies renouvelables : elles ont été trop longtemps marginalisées par le "monde de l'énergie". Elles ont été contraintes de prouver leur rentabilité alors qu'elles bénéficiaient de soutiens dérisoires et même parfois subissaient beaucoup d'entraves de la part de l'industrie de l'énergie qui s'est pourtant elle-même toujours développée grâce à des soutiens publics importants. Pire, elles ont été - et sont encore parfois - suspectées de distorsion de concurrence par rapport aux énergies traditionnelles.</li> </ul> <p>Faut-il rappeler que la production d'énergies fossiles et fissiles s'apparente à une "économie de cueillette" (on ne provisionne pas d'amortissement pour le remplacement du capital de biens offerts gratuitement par la nature) alors que les énergies renouvelables supportent tous les coûts pris en compte dans une "économie de marché" (captage de l'énergie, stockage, transformation, remplacement, etc.) ?</p> <p>Le co-financement des aides au développement des énergies renouvelables (énergies de flux) par l'industrie de l'énergie fossile et fissile (énergie de stock) est une réponse économique justifiée aux réelles distorsions de concurrence dont sont victimes les énergies renouvelables. Cela doit être applicable non seulement aux énergies renouvelables qui produisent de l'électricité, mais aussi de la chaleur (bois, solaire, géothermie, etc.).</p> <p>Cependant, le surcoût occasionné par les énergies renouvelables doit être partiellement supporté par tous les consommateurs, car l'objectif de l'énergie "la moins chère" ne peut être le seul credo d'une politique énergétique.</p>
8.	<p>L'énergie nucléaire étant un des éléments du débat sur la lutte contre le changement climatique et l'autonomie énergétique, comment l'Union européenne peut-elle apporter une solution aux problèmes des déchets, au renforcement de la sûreté nucléaire et au développement de la recherche sur les réacteurs du futur, en particulier de la fusion ?</p> <p>Réponse :</p>

	<p>Nous n'avons pas les compétences techniques en ce domaine. Il est cependant clair que l'acceptation sociale passe par une solution crédible et "durable" aux problèmes évoqués.</p> <p>Accueillant favorablement le message plus équilibré de la Commission relatif à une politique de maîtrise de la demande d'énergie, Energie-Cités exprime le souhait que cette politique soit beaucoup plus détaillée. A défaut, il pourrait apparaître que l'un des objectifs principaux du Livre vert, voire le plus important, est en fait la relance du nucléaire et dans ce cas l'appel à une politique européenne pourrait bien être vouée à l'échec et la crédibilité même du document sérieusement affectée.</p>
9.	<p>Quelles politiques doivent permettre à l'Union européenne de remplir ses obligations au titre du protocole de Kyoto ? Quelles mesures pourraient être prises afin de pleinement exploiter le potentiel d'économie d'énergie qui permettrait de réduire à la fois notre dépendance externe et les émissions de CO2 ?</p> <p>Réponse :</p> <p>La politique de maîtrise de la demande est prioritaire, avant même la promotion des énergies renouvelables, même si les deux politiques doivent être conduites ensemble, de façon intégrée. Energie-Cités a fait connaître ses propositions dans le cadre de l'avis relatif au Plan d'Action pour l'amélioration de l'efficacité énergétique (disponible sur <a href="http://www.energie-cites.org">www.energie-cites.org</a>).</p> <p>Avant de parler de "mesures", il est indispensable d'en faire maintenant réellement une priorité politique - comme cela est préconisé dans le Livre vert - et non plus le chapitre "obligé" de tout document de politique énergétique, qui permet de s'occuper ensuite de ce qui serait "l'essentiel", c'est-à-dire de l'offre.</p> <p>Cette option est exigeante car elle nécessite la mise en mouvement d'un nombre d'acteurs infiniment supérieur aux acteurs de l'offre. Cependant elle est réellement une option de développement durable car elle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre sur le marché - européen et mondial - des produits et systèmes faiblement consommateurs d'énergie ; l'Union européenne doit devenir la championne des équipements et produits "économes"</li> <li>- tout en infléchissant les comportements de toute la chaîne d'acteurs - chercheurs, entreprises, associations, gouvernements, autorités locales et régionales, citoyens, etc. - pour une politique énergétique durable ;</li> </ul> <p>Les mesures à mettre en œuvre sont connues. Leur traduction dans les faits est la vraie question à résoudre. C'est une question de décision politique conjointe de l'UE des Etats-Membres (et de tous les acteurs impliqués). Cela passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des objectifs quantifiés et si nécessaires contraignants, susceptibles d'être déclinés auprès d'acteurs de terrains dont les autorités locales,</li> <li>- une série de moyens : juridiques, fiscaux, normatifs, organisationnels, technologiques, incitatifs, pensés pour être intégrés dans les systèmes de décision du plus grand nombre d'acteurs,</li> <li>- une obligation de réaliser des Plans d'action pour l'efficacité énergétique à différents niveaux territoriaux (UE, Etats-Membres, Régions, Villes, etc.) et dans les</li> </ul>

	<p>différents secteurs (transport, bâtiment, industrie, agriculture),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une politique de promotion de la cogénération, dont de taille moyenne et petite,</li> <li>- une diffusion de l'information à grande échelle susceptible de contre-balancer les publicités des offreurs d'énergie pour une consommation accrue, et probablement réglementer cette publicité, à minima en imposant que chaque publicité incluse la mention "attention, l'abus de consommation d'énergie est dangereuse pour l'environnement",</li> <li>- une sensibilisation des acteurs au travers d'une série d'actions impliquant des acteurs publics et privés qui ont toutes en commun de nécessiter un renforcement des moyens humains sur le terrain ; combien y-a-t-il de "vendeurs" de Mégawatts comparés aux vendeurs de Négawatts ? Il faut absolument rétablir un certain équilibre.</li> </ul> <p>Il paraît absolument indispensable que soit entrepris sous l'égide de la Commission européenne, un travail d'experts des différents Etats Membres, afin d'élaborer dans le détail les éléments de la politique de la demande que le Livre Vert définit comme l'axe central de la stratégie énergétique de l'Union Européenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens institutionnels et humains nécessaires au niveau communautaire et dans les pays membres (y compris les pays candidats à l'adhésion) ,</li> <li>- Moyens législatifs et réglementaires,</li> <li>- Moyens budgétaires et programmes communautaires ,</li> <li>- Incitations financières et fiscales, création d'un « Fonds européen d'investissement en maîtrise de l'énergie »,</li> <li>- Programmes d'information et de formation,</li> <li>- Programmes de recherche.</li> </ul> <p>A la suite de ces travaux, comme cela est en cours de réalisation pour l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables, une <u>Directive pour l'efficacité énergétique</u> couvrant les différents points évoqués ci-dessus apparaît indispensable.</p>
10.	<p>Un programme ambitieux en faveur des biocarburants et autres carburants de substitution, hydrogène y compris, à hauteur de 20% de la consommation totale de carburant à l'horizon 2020, peut-il continuer de relever de programmes nationaux ou passe-t-il par des décisions coordonnées au niveau de la fiscalité, de la distribution et des perspectives pour la production agricole ?</p> <p>Réponse :</p> <p>Un tel programme passe plutôt par des décisions coordonnées au plan européen, mais intégrant la composante environnementale des cultures énergétiques. La pression par les prix exercée par le monde du pétrole et des carburants ne doit pas conduire la production agricole à utiliser des intrants incompatibles avec une agriculture durable. Là encore il faut admettre que la sécurité d'approvisionnement énergétique de chaque citoyen a un coût. S'il n'est pas payé - faiblement - aujourd'hui, il sera payé - au prix fort - demain.</p> <p>Il est nécessaire de dissocier la question de l'hydrogène des biocarburants ou autres, car si l'hydrogène un vecteur énergétique, ce n'est pas une énergie. Son impact énergétique et</p>

	environnemental dépendra des énergies qui auront permis de le fabriquer.
11.	<p>Les économies d'énergie dans les bâtiments, (40% de la consommation d'énergie), qu'ils soient publics ou privés, neufs ou en rénovation, doivent-elles faire l'objet d'incitations, par exemple fiscales ou supposent-elles également des mesures d'ordre réglementaire à l'instar de ce qui a été fait dans le secteur des grandes installations industrielles ?</p> <p>Réponse :</p> <p>Le secteur du bâtiment est essentiel et non soumis réellement à la concurrence comme l'est l'industrie qui trouve intérêt à modérer ses consommations. Cela implique que des mesures spécifiques soient prises en distinguant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la construction neuve : elle doit obéir à des normes strictes de performance énergétique, non seulement théoriques, mais mesurées, vérifiées et sanctionnées le cas échéant ; elle doit inciter à introduire des "contrats de performance" dans les cahiers des charges, afin de favoriser des réalisations qui vont au-delà des réglementations...</li> <li>- les bâtiments existants : la situation est plus complexe. Dans le cadre d'orientations générales (par exemple, réduire de 20% la consommation moyenne des bâtiments existants pour le chauffage et l'électricité), des ratios "cibles" devraient être réalisés au niveau des Etats et si possible à des niveaux infra-nationaux et locaux pour tenir compte des différentes situations climatiques et des types de bâtiments. Une partie des bâtiments (par exemple dans le tertiaire public et le tertiaire privé) peut engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le cadre de contrats de "performance contracting" par exemple. Mais le secteur de l'habitat ne pourra améliorer ses performances qu'avec des incitations financières directes et/ou des incitations fiscales, afin d'intéresser aussi les bailleurs aux travaux d'économie.</li> </ul> <p>Dans tous les cas, il sera nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'engager des actions au plan européen à forte visibilité (par exemple une action conjointe de l'UE, des Etats-Membres et des associations d'autorités locales et régionales sur leurs propres bâtiments afin de "montrer l'exemple") et avec engagement de résultats (par exemple, réaliser tous les travaux d'économies d'énergie à temps de retour moyen inférieur à 5 ans)</li> <li>- d'insister sur le caractère indispensable pour chaque structure gestionnaire de bâtiments de disposer d'un "équipe locale" compétente dans le domaine énergétique afin d'organiser le monitoring des consommations, les plans d'actions, la consultation des experts privés, le suivi de la qualité des travaux, etc.</li> <li>- d'intégrer les mesures d'efficacité énergétiques et celles relatives à la production décentralisée de chaleur et/ou d'électricité (énergies renouvelables et cogénération)</li> </ul>
12.	<p>Les économies d'énergie dans les transports (32% de la consommation d'énergie) supposent que soit corrigé le déséquilibre croissant des modes de transport des marchandises en faveur de la route et au détriment du rail. Ce déséquilibre doit-il être considéré comme une fatalité ou implique-t-il des mesures de redressement quelle que soit leur impopularité notamment pour rationaliser la place de la voiture dans les villes? Comment concilier l'ouverture à la concurrence, les investissements en infrastructures permettant</p>

## la suppression des goulets d'étranglement et l'inter modalité ?

Réponse : (sur les déplacements urbains seulement)

La réduction de l'usage de la voiture en ville passe par un ensemble de mesures intégrées qui doivent permettre de contrebalancer par une réelle offre de solutions alternatives, de service ou de confort de déplacement, les mesures restrictives pouvant porter sur le stationnement, l'accès à certaines zones urbaines.

L'organisation urbaine et péri-urbaine (politique d'urbanisme, de mobilité, de déplacements et de circulation, de stationnement, de réglementation, d'intercommunalité, d'infrastructures, d'intermodalité et de transports publics) est de la responsabilité des autorités locales. Elle a une influence considérable sur les consommations énergétiques finales et les émissions de CO<sub>2</sub>. Cependant, la conscience de cette influence n'est pas toujours évidente au niveau des décideurs locaux. La congestion urbaine, pourtant si visible et contraignante dans la vie quotidienne, n'étant elle-même pas toujours suffisante pour engager des politiques novatrices et ambitieuses. Pourtant, la réussite de toute politique de maîtrise des consommations énergétiques dans les transports passe absolument par l'implication des autorités locales.

Il y aurait peut-être lieu de s'inspirer de l'esprit de la Directive sur la qualité de l'air ambiant dans les villes européennes (96/62) qui énonce une série d'obligations pour les villes (mesure de la qualité de l'air, plans d'action pour l'amélioration, publicité, etc.) pour amener les villes à s'engager dans des politiques plus actives. Sous le contrôle des Etats-Membres -appelés à adopter les mesures adéquates à leur niveau, on pourrait par exemple envisager des mesures telles que :

- obligation d'établir un bilan énergétique des "transports" sur le territoire urbain/péri-urbain en relation avec les plans de déplacements urbains ou autres dispositions en vigueur ;
- proposition de différentes variantes pour les 20 années qui viennent assorties de leurs impacts ;
- fixation d'objectifs de réduction de consommations énergétiques et d'émissions de CO<sub>2</sub> (valeur-cibles à définir) ;
- présentation d'un plan d'action à partir d'objectifs quantifiés et d'un dispositif d'évaluation, en particulier au travers d'observatoires des déplacements.

Les différents opérateurs privés du transport et des déplacements urbains seraient appelés à offrir leurs services dans le cadre de cahiers des charges traduisant les objectifs de la ville.

Un vaste programme de "bonnes pratiques" devrait accompagner ce dispositif : depuis l'origine (s'appuyer sur des pratiques déjà existantes et qui font leurs preuves pour élaborer l'éventuelle directive) et tout au long du processus, avec des manifestations régulières d'échanges de bonnes pratiques (par exemple en lien avec la journée européenne "En ville sans ma voiture" qui vise désormais à prendre une plus grande importance et à déboucher sur des solutions pérennes pour une mobilité durable).

Des financements seront indispensables pour enclencher de telles politiques.

13.	<p>Comment développer des visions plus concertées et intégrer la dimension du long terme dans la réflexion et l'action des pouvoirs publics et des opérateurs pour évoluer vers un système d'approvisionnement énergétique durable ? Comment préparer les options énergétiques du futur ?</p> <p>Réponse :</p> <p>Une politique - qui ferait une part plus grande à la maîtrise de la demande et aux énergies renouvelables - implique un certain "renversement" du jeu d'acteurs. En effet, une politique axée quasi exclusivement sur l'offre est compatible avec un petit nombre de décideurs économiques et politiques spécialisés et, finalement avec des modes de décision centralisés. En revanche, une politique basée sur la demande et le développement de la production décentralisée se doit d'impliquer un grand nombre de "décideurs" de tous niveaux, des chercheurs aux consommateurs en passant par les entreprises et les autorités locales.</p> <p>Ces décideurs ne sont pas principalement - et parfois pas du tout - des acteurs du monde de l'énergie, mais des acteurs dont les décisions influencent les consommations énergétiques finales. Sans action sur eux, et avec eux, il n'y a pas de politique énergétique basée sur la demande qui soit possible.</p> <p>Il s'agit donc d'un changement de paradigme : une culture de la demande doit se substituer à une culture de l'offre : chaque acteur, citoyen comme industriel ou maire doit connaître le potentiel d'économie d'énergie qui est de sa responsabilité et être incité à établir des "plans d'actions" pour exploiter ce gisement.</p> <p>C'est en relation avec cette nécessité d'impliquer des acteurs nouveaux que des politiques concertées avec des "groupes d'intérêts" pourront être organisées. Cela signifie que les structures de concertation (comme par exemple au niveau européen le Comité Consultatif de l'Energie de la Commission européenne dans lequel Energie-Cités est représenté) soient mieux équilibrées au bénéfice des représentants des consommateurs, des entités décentralisées, et des représentants d'autorités locales.</p> <p>De telles structures de concertation, ouvertes, devraient être promues à tous les niveaux territoriaux, nationaux, régionaux et locaux. Elles sont le creuset d'une nouvelle culture et de nouveaux modes de décision.</p>
14.	<p>Autres questions ou propositions :</p> <p>1. Les autorités locales et régionales sont - dans une politique axée sur la maîtrise de la demande - un niveau indispensable à l'action de terrain. Lors de la consultation sur le Livre Vert "Quelle politique énergétique pour l'Union européenne ?" en 1995, Energie-Cités avait mentionné une "série d'actions où le niveau régional et local sont les plus appropriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les énergies renouvelables (bois, petite hydraulique, solaire) sont par définition locales, dispersées et de préférence à consommer sur place,</li> <li>- la cogénération ne peut se développer qu'avec des besoins simultanés de chaleur et d'électricité, notamment dans les réseaux urbains,</li> <li>- la réduction des consommations énergétiques dans le bâtiment est certes sensible à la réglementation et à l'effet-prix, mais ne se concrétise par définition qu'au niveau local et</li> </ul>

- dans le domaine particulier des bâtiments publics, les autorités locales peuvent donner l'exemple,
- les consommations flambent dans le domaine des transports : la maîtrise des déplacements est le complément indispensable des politiques technologiques de réduction des consommations des véhicules, et c'est au niveau local que l'on en décide,
  - la planification intégrée des ressources n'est possible qu'aux niveaux régional et local,
  - l'information aux consommateurs : ménages, commerces, PMI prend une dimension tout à fait différente lorsqu'elles s'intègrent dans des stratégies locales, proches des réalités concrètes et des acteurs de la vie quotidienne,
  - l'intérêt économique des travaux de maîtrise de l'énergie est surtout sensible au niveau local (artisans, petites et moyennes entreprises du bâtiment, etc.) ; c'est donc à ce niveau qu'il faut favoriser l'expression de cet intérêt,
  - des projets transfrontaliers de villes et de régions peuvent favoriser la réalisation du marché intérieur de l'énergie,
  - la qualité de l'air en milieu urbain et les émissions de gaz à effet de serre sont directement liées aux décisions locales."

La prise en compte de notre avis avait à l'époque été limitée. Celui-ci n'a pas changé et nous espérons vivement qu'il rencontrera plus d'écho à présent que la situation est perçue de façon plus aiguë. Mais il faut être conscient que le rééquilibrage entre offre et demande nécessitera des moyens politiques, fiscaux, humains et financiers pour donner plus de pouvoir à la demande.

2. Le Livre vert concerne l'Europe à 30 et donc les pays candidats à l'adhésion. La plupart d'entre eux souffrent d'une assez mauvaise efficacité énergétique. Des priorités d'action devraient être décidées au travers du lancement d'un "plan d'urgence en direction des PECO pour la réduction de l'intensité énergétique", en associant les autorités locales et régionales de ces pays.

Energie-Cités est disponible pour apporter sa contribution à une telle politique, notamment dans le cadre d'un partenariat avec la Commission européenne.